



La Lettre

des Services de l'État dans le Pas-de-Calais

n° 11

Décembre 2017





Sommaire

3 Le Pas-de-Calais-idoscope

4 Le dossier du mois

Le plan préfecture nouvelle génération (PPNG)

6 Les actualités

- Cérémonie de mise à l'honneur de jeunes sapeurs-pompiers
- La prévention des risques industriels
- La ministre du Travail en visite dans le Pas-de-Calais
- Lutte contre les violences faites aux femmes : Journée d'action le 29 novembre dernier à Béthune
- Le contrôle du secteur des jouets
- Le don d'organes : un acte de générosité et de solidarité gratuit
- Deuxième édition de la Nuit de la lecture
- Pose de la première pierre du Centre de conservation du Louvre
- Décentralisation et dépénalisation du parc de stationnement payant

Rédacteur de la publication : Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais

Conception et réalisation : Service Départemental de la Communication Interministérielle

Crédits photos : Services de l'Etat du Pas-de-Calais, sauf mentions contraires











www.pas-de-calais.gouv.fr facebook.com/prefetpasdecalais twitter.com/prefet62 prefecture62 prefecture62



Pas-de-Calais-idoscope



7 décembre - Réunion de concertation police de sécurité du quotidien



12 décembre - Cérémonie de remise de la Croix du Combattant



12 décembre - Lancement des travaux de modernisation du port de Béthune-Beuvry



13 décembre - Réunion du conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre



19 décembre - Visite de l'entreprise Arc International



21 décembre - Mise à l'honneur de parcours de réfugies



Le dossier du mois

Le plan préfecture nouvelle génération (PPNG)

Les services de la préfecture et des sous-préfectures se réorganisent suite à l'application du plan « préfecture nouvelle génération » (PPNG)

La préfecture et les sous-préfectures, situées au cœur de l'action territoriale de l'État, vivent actuellement une réforme majeure : le plan «préfecture nouvelle génération» (PPNG).

Lancé en juin 2015, le plan est désormais intégralement mis en œuvre à la préfecture du Pas-de-Calais afin de relever un double défi :

- répondre aux enjeux de sécurité mais également aux besoins de simplification et d'accessibilité en généralisant les téléprocédures dans l'accès aux titres (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire et carte grise),
- recentrer les services des préfectures et des sous-préfectures sur leurs missions prioritaires : la gestion de crise, la lutte contre la fraude, le contrôle budgétaire et de légalité, et l'animation des politiques publiques dans les territoires.

Ces nouvelles orientations se traduisent, en pratique, par une réorganisation des services des préfectures et des sous-préfectures. Aujourd'hui pleinement opérationnelle, cette réorganisation s'est déroulée tout au long de l'année 2017.

Au sein du cabinet, aux côtés de la chefferie de cabinet et du service de communication, une direction des sécurités a été créée, rassemblant les politiques de sécurité et de prévention, la gestion des réglementations de sécurité, et le service interministériel de défense et de protection civile.

Au sein du secrétariat général de la préfecture, un « centre d'expertise et de ressources de titres » (CERT) a ouvert en mars 2017. Cette plateforme accueille 51 agents, chargés dorénavant d'instruire les dossiers de demande de passeport et carte d'identité de l'ensemble de la région Hauts-de-France, soit une création de 35 postes de travail supplémentaires en préfecture d'Arras. Cette nouvelle organisation permet d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude. Ce sont plus de 600 000 titres, qui au cours de la première année de fonctionnement du CERT, auront été instruits à Arras.





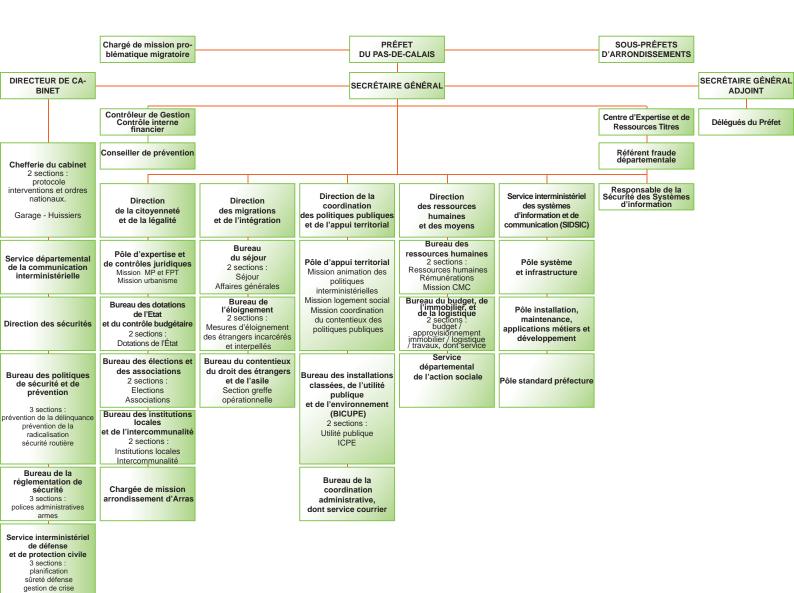
Le dossier du mois

Le plan préfecture nouvelle génération (PPNG)

Les périmètres des cinq directions du secrétariat général ont également été redéfinis, elles sont aujourd'hui constituées comme suit :

- Direction de la citoyenneté et de la légalité,
- Direction des migrations et de l'intégration
- Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
- Direction des ressources humaines et des moyens
- Service interministériel des systèmes d'information et de communication

Enfin, certaines missions spécifiques relevant du niveau départemental ont été transférées en sous-préfecture, comme les polices administratives sportives, le suivi des annulations de permis de conduire, ou les activités funéraires.





Cérémonie de mise à l'honneur des jeunes sapeurs-pompiers

Le mercredi 29 novembre, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais a présidé une cérémonie de mise à l'honneur des jeunes sapeurs-pompiers.

A travers les 100 jeunes réunis dans la cour Jean Moulin de la préfecture, ce sont les 541 jeunes sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, dont plus du quart sont des jeunes femmes, qui ont été félicités et remerciés.

Répartis dans les 23 sections du département, ces jeunes doivent suivre quatre années de formation avant d'avoir la possibilité de passer l'examen du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers. En donnant de leur temps aux citoyens, ils font honneur à la République et répondent aux valeurs de l'engagement, de solidarité et de discipline. Ces jeunes pourront ensuite devenir pompier professionnel ou pompier volontaire. A noter que le Pas-de-Calais est le deuxième département de France en nombre de jeunes sapeurs-pompiers.





La rencontre du 29 novembre fut aussi l'occasion de remercier les encadrants, qui, bénévolement, accompagnent et assurent la formation aux jeunes sapeurs-pompiers.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'Alain DELANNOY, Vice-président du conseil départemental du Pas-de-Calais, Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, de Philippe RIGAUD, Contrôleur Général, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais, Chef de corps et de Marc LAURENT, Lieutenant-Colonel, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Pas-de-Calais.



Retrouvez notre dossier «comment devenir un jeune sapeur-pompier» sur le site www.sdis62.fr (Devenir Sapeur-pompier - Devenir Jeune Sapeur-pompier)





La prévention des risques industriels

De nombreuses industries sont situées sur le territoire de l'Artois et certaines d'entre elles, en raison de leur activité ou des produits stockés, sont susceptibles de présenter des risques technologiques.

Dans le but de sensibiliser et d'informer la population, les services de l'Etat, les industriels, les collectivités, les associations réunis au sein du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S3PI) de l'Artois ont édité un guide.

Alain BESSAHA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais, a présenté le jeudi 23 novembre 2017, la campagne d'information.



Que sont les S3PI?

Les Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S3PI) sont des instances de concertation et d'information créées par arrêtés préfectoraux.

Les 3 S3PI de la région Hauts-de-France (S3PI Côte d'Opale Flandre, S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis et Artois) sont placés sous l'autorité du préfet. On dénombre 15 S3PI en France situés principalement dans les grands bassins industriels, sources de nombreuses pollutions et de risques.

Les sites SEVESO de l'Artois engagés dans la prévention des risques :

17 établissements industriels participent à la campagne d'information 2017-2022 dans l'Artois :

16 sites « Seveso Seuil Haut »
1 site « Seveso Seuil Bas »

Plus de renseignements sur : www.faceauxrisques.fr

LÉGENDE: 1 - ARKEMA (FEUCHY) 2 - CLEF (TERNAS) 3 - DE SANGOSSE (MARQUION) 4 - PRIMAGAZ (DAINVILLE) 5 - CRODA (CHOCQUES) 6 - SCORI (BARLIN) 7 - SI GROUP (BÉTHUNE) 8 - APERAM (ISBERGUES) 9 - RECYCO (ISBERGUES) 10 - WEEE METALLICA (ISBERGUES) 11 INEOS STYROLUTION (WINGLES) 12 - MAXAM TAN (MAZINGARBE) 13 - VYNOVA (MAZINGARBE) 14 - NORTANKING (ANNAY-SOUS-LENS) 15 - RECYTECH (FOUGUIERS-LEZ-LENS) 16 - SUEZ RR IWS / AGORA (NOYELLES GODAULT) 17 - SOTRENOR (COURRIÈRES)





La ministre du Travail en visite dans le Pas-de-Calais

Muriel PENICAUD, ministre du Travail était en déplacement dans le département du Pas-de-Calais le lundi 4 décembre 2017.

Dans un premier temps, la ministre a visité l'entreprise BRIDGESTONE de Béthune, et plus particulièrement le campus des métiers, véritable centre de formation implanté au coeur de l'entreprise.

Après avoir remis les diplômes de la première promotion de l'école des métiers aux personnes ayant terminé le cycle de formation proposé par l'entreprise, la ministre s'est rendue à Fauquembergues pour visiter un chantier d'insertion par le travail : la réhabilitation d'un office notarial en logements sociaux, encadrée par l'Association Promotion et Reconnaissance par le Travail (APRT) et Campagne services.

A la suite de cette visite, Muriel PENICAUD, accompagnée de Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, et des élus locaux, a participé à une table ronde consacrée aux initiatives du territoire en matière d'insertion profession-

nelle. Nombre d'associations locales étaient au rendez-vous (APRT, Audo Tri, Campagne services, les CIPRES, Espoir Desvres, Eurêka, Mahra le Toit, Maison accueil solidarité, Les paniers de la mer et Relais Emploi Solidarité) et plusieurs d'entre-elles ont eu la possibilité de présenter le parcours de bénéficiaires et d'échanger avec la ministre sur leurs perspectives et difficultés.

Muriel PENICAUD a profité de ce déplacement pour saluer la forte solidarité du territoire et a réitéré le soutien de l'État pour l'insertion par l'activité économique.









Lutte contre les violences faites aux femmes : Journée d'action le 29 novembre dernier à Béthune

A l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le centre et les usagers du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de Béthune ont organisé le mercredi 29 novembre une distribution de roses aux clientes du Centre commercial La Rotonde de Béthune.

Le but de cette action appelée « Je t'aime, je t'abime », à laquelle a participé Nicolas HONORE, sous-préfet de l'arrondissement de Béthune, était de sensibiliser et d'informer le public sur les violences faites aux femmes.

Cette journée de sensibilisation représente un premier pas vers une modification des attitudes et des comportements qui perpétuent ou tolèrent les diverses formes de violences envers les femmes.











Le contrôle du secteur des jouets

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Pas-de-Calais contrôle le respect de la réglementation par les professionnels du secteur des jouets : l'objectif est d'identifier les produits dangereux et d'empêcher leur commercialisation.

Les fêtes de fin d'année constituent une période particulièrement propice pour les enquêteurs en charge des produits industriels au sein de la DDPP.

Ceux-ci vérifient la sécurité des jouets mis en vente dans tous les types de lieux (fabricants, grossistes, grande distribution, marchés de Noël, les sites de vente sur internet etc.). Lors des contrôles, des prélèvements peuvent être effectués.

En 2017, 51 professionnels ont été contrôlés avec des anomalies constatées dans 25% des cas. Des vérifications sommaires sont effectuées sur place par les agents ; présence du marquage CE et des coordonnées du fabricant ou de l'importateur, présence d'avertissements pertinents, qualité de construction. En cas de doute, les laboratoires de la CCRF sont sollicités et les jouets subissent alors de nombreux tests (résistance mécanique, absence de petits éléments susceptibles de se détacher facilement et être ingérés, inflammabilité...), nécessaires à l'évaluation de leur dangerosité.

Ainsi en 2017, sur les 12 prélèvements effectués, 6 ont été déclarés non conformes dont 1 dangereux.

Si dans l'ensemble les opérateurs maîtrisent la réglementation, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de jouets dangereux ou non conformes sont identifiés en raison de la présence de petits éléments détachables, de l'accessibilité au rembourrage d'une peluche ou encore de la présence de substances chimiques dangereuses (phtalates, colorants azoïques). Dans les cas plus graves, il sera demandé à l'opérateur de retirer les produits du commerce mais également de rappeler ceux déjà vendus.

La mobilisation de l'Etat n'exclue pas certaines précautions pour les consommateurs et notamment les parents. Quelques vérifications simples peuvent être menées par chacun:

- présence d'un marquage «CE»
- Classe d'âge à laquelle le jouet est destiné
- la notice doit être en français

Si vous êtes tenté de commander par internet, vérifiez toujours au préalable sur les forums le niveau de fiablité du site, s'il est correctement identifié et domicilié en France pour faciliter les recours ou l'action en garantie.





Le don d'organes : un acte de générosité et de solidarité gratuit

En 2016, 5 891 greffes en France ont été réalisées, dépassant ainsi l'objectif fixé dans le plan greffe 2012-2016 (5 700 greffes). Principalement, ces greffes concernent le rein, le foie ou encore le cœur. Néanmoins, à cette même période, 22 704 personnes étaient en attente d'une greffe.

Le rein, le cœur, le foie, le poumon, une partie des intestins et le pancréas peuvent être prélevés ainsi que les tissus suivants : la cornée, la peau, les artères, les veines, les os, les tendons et les valves cardiaques.

Selon la loi, toute personne majeure est présumée être donneuse d'organes ou de tissus. Pour les mineurs, s'il y a accord écrit de chaque détenteur de l'autorité parentale ou du tuteur de l'enfant, il est possible que ce dernier soit donneur.

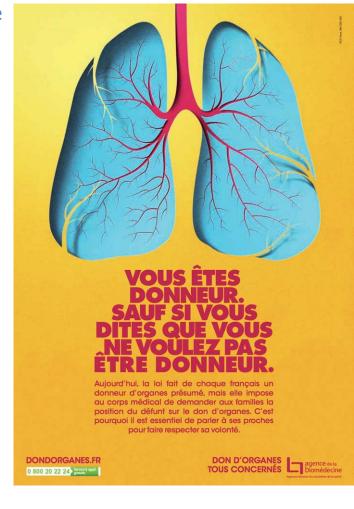
Il faut donc exprimer son opposition pour ne pas être donneur.

Comment exprimer son refus?

Depuis un décret du 1er août 2016, il existe trois modes pour exprimer son refus :

- le registre national des refus en version papier ou sur le lien www.registrenationaldesrefus.fr;
- un refus écrit, daté et signé, qui doit être confié à un proche ;
- signaler oralement son refus à ses proches, qui devront en attester par écrit auprès de l'équipe médicale.

Pour plus d'informations : www.dondorganes.fr



Deuxième édition de la Nuit de la lecture

Puisque la première édition de la Nuit de la lecture fut un succès (1500 événements organisés suscitant le déplacement de 250 000 personnes), le ministère de la Culture réitère cet événement en organisant, le 20 janvier 2018, la deuxième édition de la Nuit de la lecture. Destinée à tout public, cette manifestation nationale est gratuite et vise à promouvoir la culture, les échanges et à véhiculer la notion de partage. Cela coïncide avec la nomination d'Erik ORSENNA comme ambassadeur de bonne volonté pour la lecture. Toutes les bibliothèques et librairies sont incitées à participer à cet événement. Retrouvez le détail de cette soirée culturelle sur :

https://nuitdelalecture.culturecommunication.gouv.fr





Pose de la première pierre du Centre de conservation du Louvre

La première pierre du Centre de conservation du Louvre, qui abritera les réserves du musée parisien, a été posée à Liévin par Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France, Jean-Luc Martinez, président-directeur du musée du Louvre, Sylvain Robert, président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et Laurent Duporge, maire de Liévin le vendredi 8 décembre 2017. Cet événement marque le début d'un chantier qui s'achèvera à l'été 2019.

La création du Centre de conservation du Louvre a pour but de prémunir les collections du risque de crue centennale et d'améliorer leurs conditions de conservation et d'étude. Environ 250 000 œuvres, actuellement conservées dans plus de 60 réserves différentes au sein du palais du Louvre et à l'extérieur, y seront transférées. Cet équipement d'étude et de recherche, l'un des plus importants en Europe, participera au rayonnement scientifique de la France.

Un budget financé grâce à la mobilisation de tous les acteurs

Le budget d'opération est estimé à 60 M€toutes dépenses confondues hors foncier dont 42 M€pour la construction. Si l'Etat en finance la majorité, un grand nombre d'acteurs se sont mobilisés pour compléter le financement. La répartition des contributions est la suivante : 33,1 M€ pour le Louvre (qui proviennent en grande partie du prochain versement au titre de l'utilisation du nom du Louvre par le Louvre Abu Dhabi), 18 M€ pour l'Union européenne (FEDER), 5 M€ pour la Région Hauts-de-France et 2,5 M€ pour le ministère de la Culture. Le Louvre mobilisera du mécénat à hauteur de 1,4 M€.

Rappelons que la Communauté d'agglomération Lens-Liévin contribue également au projet à hauteur de 2,6 M€, montant du foncier et des études préalables, en mettant à disposition de l'État le terrain pour le compte du musée du Louvre pour 1€ symbolique. Le coût de fonctionnement du Centre, intégralement pris en charge par le Louvre, sera couvert par une part des intérêts du Fonds de dotation du Louvre, ce qui lui assure des ressources stables dans le temps.

Cet équipement d'étude et de recherche permettra de consolider les synergies liées à la création du Louvre-Lens, de conforter l'ancrage du Louvre dans le bassin minier et de renforcer l'attractivité du territoire.





Décentralisation et dépénalisation du parc de stationnement payant

Jusqu'au 1er janvier 2018, le non-paiement de stationnement payant ou le dépassement du temps imparti était sanctionné d'une amende de 17€ (prix fixé au niveau national). La loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) instaure la décentralisation et la dépénalisation du parc de stationnement payant. Par conséquent, les communes fixent librement le « forfait poststationnement » (FPS), c'est-à-dire le montant à acquitter en cas de non-respect des règles de stationnement.

Pour le règlement de ce FPS, l'usager peut soit régler immédiatement la somme, soit régler l'avis de paiement dans un délai de trois mois. En cas de contestation, il faudra exercer un recours administratif préalable obligatoire auprès de l'autorité dont dépend l'agent ayant émis cette demande de règlement dans un délai d'un mois. Puis, la décision de l'autorité saisie pourra être contestée dans un délai d'un mois devant la commission du contentieux du stationnement payant, juridiction administrative spécialisée, située à Limoges.



Retrouvez au quotidien l'actualité de l'ensemble des services de l'Etat sur les réseaux sociaux



facebook.com/prefetpasdecalais

twitter.com/prefet62

prefecture 62

facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais twitter.com/PoliceNat62





JE **DONNE** MON SANG, JE **SAUVE** DES VIES!











